

Décret tertiaire : obligations et leviers d'action



OBJECTIFS :

Cette formation vous permettra de :

- Situer le décret tertiaire dans le contexte réglementaire global
- Connaître les obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire
- Donner les leviers d'actions pour répondre aux exigences du décret

RESPONSABLE DE STAGE : Nathalie TCHANG, Directrice, Bureau d'études, TRIBU ENERGIE

PROGRAMME

9h-17h30

Nicolas Desmars, Chef de projets, TRIBU ENERGIE

Introduction et contexte réglementaire

- Historique et contexte
- Rappel des principales réglementations thermiques dans l'existant en tertiaire
- Textes réglementaires : Décret tertiaire du 23 juillet 2019 ; Arrêté « Méthode » du 10 avril 2020 ; Arrêté « Valeur absolue »

Exigences et champ d'application

- Identification des bâtiments et des consommations concernés par l'obligation
- Détail des exigences par décennie (2030, 2040, 2050) : objectif de réduction des consommations (exigence en valeur relative) ou objectif de consommation cible (exigence en valeur absolue)
- Modalités de respect à l'échelle d'un patrimoine immobilier

Contenu du dossier technique réglementaire

- Etablissement du dossier technique : contenu et méthodologie de réalisation
- Modulation des objectifs et ajustement des consommations
- Etablissement du programme d'actions

Leviers d'actions pour répondre aux exigences du décret

- Actions d'amélioration de la performance énergétique et environnementale : solutions d'amélioration de l'enveloppe thermique et des systèmes
- Actions de réduction des consommations liées aux usages spécifiques de l'énergie
- Optimisation de l'exploitation du bâtiment
- Adaptation des locaux à un usage économe de l'énergie et sensibilisation des occupants

Programme d'actions et suivi des consommations

- Mise en œuvre du programme d'actions
- Recueil et suivi des consommations
- Plateforme numérique « OPERAT » et notation « Eco Energie Tertiaire »
- Modalités de contrôle de l'obligation

Etude de cas

PUBLIC

Maîtres d'ouvrage publics et privés - Maîtres d'œuvre : Bureaux d'études et d'ingénierie -etc. - Architectes - AMO - Entreprises de bâtiment - Exploitants - Bureaux de contrôle

PRÉREQUIS

Aucun

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exemples d'application
- Retours d'expérience

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de fin de formation

DOCUMENTATION REMISE

Support de formation

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates 2022 :

Consulter les dates de sessions 2022 en cliquant [ici](#)

Durée : 1 jour - 7 heures

Horaires : 9h-17h30

Lieux : CSTB Paris

Tarif : 890 €

Net de taxes, déjeuner offert

VOTRE CONTACT

Alisson RAMOS

☎ 01 40 50 29 19

✉ cstb-formations@cstb.fr